

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Guichet numérique de l'investissement, un an après ?

DEPUIS le lancement de cette plateforme censée améliorer le climat des affaires en réduisant le coût et les délais de création d'entreprises au Gabon, le gouvernement a-t-il atteint ses objectifs ? Les statistiques de l'Agence nationale de promotion des Investissements du Gabon (ANPI-Gabon) pour la période de juin 2020 à mai 2021 sont assez édifiantes.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

EN dépit de la crise sanitaire qui a paralysé une grande partie de l'économie nationale, le dynamisme dans la création d'entreprise au Gabon n'a jamais été aussi marqué. Selon les chiffres publiés par l'Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon) entre juin 2020 et mai 2021, le Guichet numérique de l'investissement (GNI) a formalisé 7 146 entreprises réparties comme suit : 5 892 entreprises individuelles (84,76 %) et 1 254 sociétés (15,25%). Ces statistiques montrent un regain d'intérêt des Gabonais pour le business et l'entrepreneuriat. Une tendance qui s'est inversée comparativement aux années intérieures. En effet, 4 625 entreprises ont été créées par des Gabonais contre 2 520 par des étrangers. Cependant, concernant les bassins géographiques, l'activité de création d'entreprises est concentrée en milieu urbain. Presque essentiellement dans la province de l'Estuaire. Libreville tient le plus gros des

effectifs avec 4 950 entreprises créées. La capitale politique est suivie respectivement par les communes d'Akanda (927), Owendo (616) et Ntoum (354). Ce qui dénote la nécessité d'accroître les actions de développement dans les autres provinces du pays pour y attirer les opérateurs économiques dans les projets miniers, agricoles et de transformation de bois. Par ailleurs, en une année d'existence, le GNI a facilité la réduction des délais moyens de création des entreprises qui se situent à ce jour entre trois (3) et cinq (5) jours selon le type d'entreprises. Ces délais placent le Gabon au-dessus de la moyenne de création des entreprises en Afrique subsaharienne et se rapprochent des standards de l'Union européenne (UE) et des Etats-Unis qui sont respectivement en moyenne de trois (3) et sept (7) jours. " Certes, l'objectif de 48 heures assigné par les plus hautes autorités en tête desquelles le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba n'est pas encore atteint mais l'usage des canaux numériques va permettre d'accélérer l'atteinte de cet objectif ", a indiqué la ministre de la Promotion des investissements, Carmen Ndaot. **EFFORTS** * Pour le directeur général de l'ANPI-Gabon, Ghislain Moandza Mboma, les efforts d'amélioration du GNI effectués au cours de sa première année d'existence ont permis de réduire de 88% les délais d'approbation des sociétés qui sont passés de 42 jours en juin 2020 à 5 jours en mai 2021, et de 75% des délais d'approbation des entreprises individuelles qui sont passés de 12 jours en juin 2020 à 3 jours en mai 2020. Outre les gains de temps et la réduction des procédures, le GNI a permis également de disposer, entre autres, de statistiques sur les formes

d'entreprises créées, les secteurs d'activités et la nationalité des promoteurs. Pleinement opérationnel pour l'instant sur Libreville, le GNI fera l'objet dans les prochains mois d'un déploiement en province, notamment à Franceville et Port-Gentil. " La stratégie dite d'optimisation-simplification-dématérialisation engagée par l'ANPI-Gabon en 2017 et visant à faciliter le processus de création des entreprises à travers le GNI a permis à l'Agence de s'arrimer à la vision du Plan d'accélération de la transformation (PAT) dont la bataille 11 porte sur la digitalisation des services publics fournis aux opérateurs économiques et aux particuliers. Cette stratégie ambitieuse a contribué à positionner le Gabon comme le premier pays de la zone Cémac à entamer son processus d'enregistrement des entreprises en ligne ", s'est félicitée la ministre Carmen Ndaot.



Le siège de l'ANPI-Gabon à Libreville.



Investissement : quel

Les femmes et les jeunes en première ligne



Photo: Maixent Ntoutoume/L'Union



De plus en plus de femmes créent des entreprises.

MSM
Libreville/Gabon

LA volonté du chef de l'Etat de faire de cette décennie celle de la femme serait-elle aujourd'hui devenue une réalité dans les chiffres ? En effet, la prise d'initiative de la femme, notamment gabonaise, se consolide au regard du nombre de femmes créatrices d'entreprises de production. Selon les statistiques de l'ANPI-Gabon, sur les 7 146 entreprises créées entre juin 2020 et mai 2021, 4 974 l'ont été par des femmes contre 2 172 pour les hommes. Soit plus du double. " Le programme eWoman Business initié par l'ANPI-Gabon avec l'appui de la Banque

mondiale devrait reprendre ses activités pour un meilleur encadrement de l'initiative féminine ", indique t-on. En outre, les données du GNI montrent que la catégorie qui crée le plus d'entreprises au Gabon est constituée de jeunes. Cette population enregistre 4 477 entreprises créées pour la période de juin 2020 à mai 2021, soit 64,40 %. La tranche d'âges de cette population est comprise entre 21 et 39 ans. Ce qui démontre, soutient l'ANPI, la cohérence avec les choix de la stratégie d'appui à l'entrepreneuriat initiée par le gouvernement à travers les différents programmes notamment le CNPA, Prodece, e-Startup Challenge.

Quel impact sur la réduction du chômage ?

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

7 146 entreprises créées entre juin 2020 et mai 2021. Certes, les derniers chiffres officiels de l'Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon) traduisent une réelle volonté entrepreneuriale parmi la population gabonaise. Mais ces chiffres ne semblent pas avoir de conséquence directe sur le niveau du chômage dans notre pays. La naissance de nouvelles entreprises supposant une ouverture de débouchés qui, elle-même, doit entraîner une hausse de l'offre d'emplois, le nombre de

chômeurs devrait avoir déjà connu une réduction considérable. Il est vrai que ces nouvelles entreprises sont réparties entre les sociétés de bonne taille qui représentent 15,25 %, soit 1 254 entreprises créées, et les entreprises individuelles (84,76 % soit 5 892 PME et TPE confondues). Pour la catégorie des petites et moyennes entreprises, ces dernières sont supposées employer au moins deux personnes. Autrement dit, plus de 10 000 Gabonais devraient avoir trouvé un emploi rémunéré entre juin 2020 et mai 2021. Et si les sociétés créées ont chacune embauché au moins 50 personnes, c'est plus de 50 000 Gabonais qui devraient

avoir trouvé un emploi. Or, la question du chômage demeure une préoccupation majeure. Selon les derniers chiffres de l'Office national de l'emploi (ONE), en moyenne, 13 000 demandeurs d'emploi se font enregistrer chaque année. En 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19 qui a eu une forte incidence sur le marché du travail, au moins 10 000 emplois ont été perdus. Vu la progression des chiffres du chômage, il semble difficile de soutenir que les entreprises enregistrées par l'ANPI-Gabon fonctionnent normalement ou qu'elles aient réellement embauché des travailleurs.

Photo: Innocent MBADOUA/L'Union

